

Stratégie retraite : Comment anticiper et optimiser ses revenus complémentaires ?



Retraite : Répartition et Capitalisation, deux systèmes complémentaires

■ **La question n'est pas de savoir si la réforme des retraites aura lieu, mais quand elle aura lieu. Présentée comme l'une des réformes majeures du quinquennat d'Emmanuel MACRON, le gouvernement a été contraint d'interrompre la refonte du système de retraite début 2020 compte tenu de la situation sanitaire. Au final, cette réforme ne verra pas le jour d'ici la fin du mandat du Président de la République, comme il l'a annoncé début novembre en affirmant que « toutes les conditions ne sont pas réunies pour relancer ce chantier ».**

Si les contours de l'actuelle réforme restent encore à déterminer avec précision, un allongement de la durée de cotisation et un report progressif de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans semblent se dessiner. L'équation économique et démographique rendent la réforme inéluctable. Seules l'échéance et les modalités demeurent finalement incertaines.

Les inquiétudes des français autour de la réforme des retraites, toutes catégories socio-professionnelles confondues, montrent à quel point nous sommes dépendants de notre système de retraite par répartition. C'est un héritage du passé que nous devons préserver, mais qui ne doit pas masquer la nécessité pour les générations actuelles et futures, d'épargner de manière volontaire pour disposer de revenus complémentaires au moment de la retraite.

C'est assez simple à énoncer, mais plus complexe qu'il n'y paraît à mettre en œuvre de manière stratégique. L'environnement économique, en particulier le contexte de taux historiquement bas, a mis un terme aux rendements attractifs sans risque, ce qui oblige les épargnants à prendre des options différentes, en acceptant une part de risque plus importante, ou une indisponibilité de leur épargne plus longue.

La multiplicité des offres de placements proposées aux épargnants est à la fois un atout pour diversifier leurs actifs, mais les expose également au phénomène d'« empilement » des contrats sans réelle stratégie, d'où la nécessité d'être régulièrement conseillé pour bénéficier d'une approche personnalisée.

Les Français n'ont jamais investi de manière significative dans les dispositifs d'épargne-retraite, la faute à une trop grande complexité des dispositifs et à des options très restrictives à la sortie. Ces dispositifs spécialement conçus pour accompagner la constitution d'une épargne-retraite ont jusqu'alors été utilisés avant tout comme levier pour déduire fiscalement les primes investies.

La loi PACTE promulguée en 2019, a permis d'améliorer et de simplifier les mécanismes d'épargne-retraite existants, le Plan d'Épargne Retraite (PER) qui a remplacé les anciens dispositifs est une solution pertinente qui permet désormais de disposer librement du capital au moment du départ à la retraite.

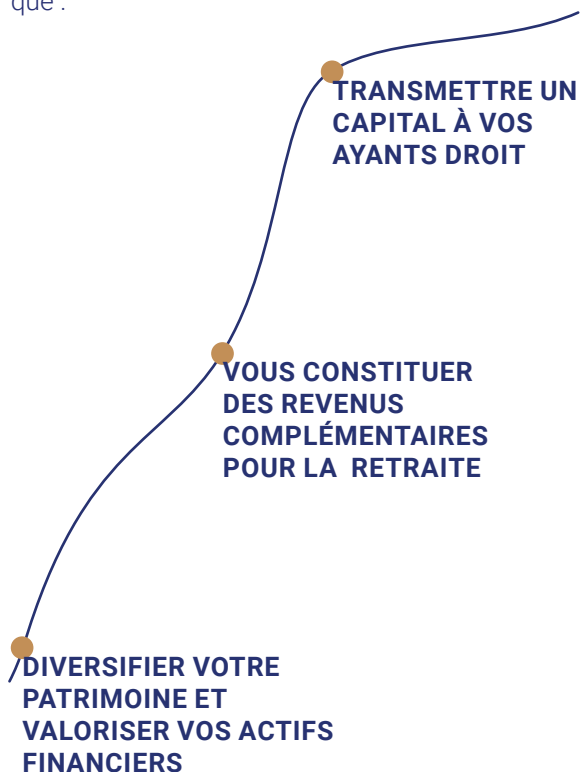
■ **De manière générale et quels que soient les supports utilisés, la constitution d'une épargne en vue de la retraite est un excellent complément à notre système par répartition. C'est par ailleurs la meilleure manière de garder la maîtrise de sa stratégie, et d'éviter de dépendre à 100% des évolutions législatives qui ne manqueront pas d'impacter notre système de retraite dans les années à venir.**



■ FOCUS SUR UN PRODUIT D'ÉPARGNE RETRAITE

Pourquoi adhérer à un Plan d'Épargne retraite ?

Le PER est un outil patrimonial qui vous permet de gérer vos projets et votre épargne sur le long terme en répondant à plusieurs objectifs tels que :



Les avantages que vous offre le PER

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE DE VOS VERSEMENTS

Chaque année, vous pouvez déduire les sommes versées sur le PER de votre impôt sur le revenu dans la limite du plafond légal. Si vous êtes indépendant, vous pouvez déduire vos cotisations dans le cadre de la loi Madelin.

UNE GESTION GLOBALE DE VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

Vous pouvez transférer les actifs de vos différents contrats d'épargne retraite (Madelin, PERP, PERCO...) au sein de votre PER pour une meilleure visibilité de vos placements et une gestion facilitée.

LE CHOIX ENTRE UN CAPITAL ET UNE RENTE À LA RETRAITE

Au moment du départ à la retraite, vous aurez le choix entre récupérer votre capital, le versement d'une rente, ou une combinaison de ces deux options pour vous constituer des revenus complémentaires « à la carte ».

UNE TRANSMISSION OPTIMISÉE DE VOTRE CAPITAL

En cas de décès avant ou après l'âge de la retraite, votre capital est transmis aux bénéficiaires de votre choix dans des conditions fiscales avantageuses.

■ EN EXCLUSIVITÉ

Origineo by CRYSTAL, le nouveau PERin patrimonial !

Origineo by CRYSTAL est une solution d'épargne financière haut de gamme et durable, qui vous permet en tant que chefs d'entreprise, professionnels libéraux ou salariés de diversifier vos actifs et de vous constituer des revenus complémentaires pour l'avenir.

Au travers d'un univers d'investissement et de gestion diversifiés, *Origineo by CRYSTAL* vous offre une solution patrimoniale pour valoriser vos actifs et optimiser leurs performances sur le long terme.

Parmi les principaux atouts d'*Origineo by CRYSTAL*, on notera entre autres :

- Un univers de gestion diversifié et majoritairement orienté ISR ;
- Un fonds euros performant ;
- La combinaison possible de plusieurs modes de gestion ;
- Une gestion « à la carte » des revenus complémentaires ;
- Un contrat accessible aux personnes en activité et aux retraités ;
- Un contrat digitalisé pour permettre une collaboration efficace entre client et conseiller.

■ **Vous souhaitez en savoir plus sur cette nouvelle solution patrimoniale, prenez contact avec votre conseiller.**



■ **Découvrez dès à présent la plaquette de présentation du nouveau PERin Origineo by CRYSTAL !**



■ EN COMPLÉMENT

Investir en nue-propriété, une excellence façon de préparer sa retraite !

L'achat d'un bien immobilier en nue-propriété est une des options d'investissement envisageable lorsque l'on souhaite **préparer sa retraite à moindre coût** tout en bénéficiant d'**avantages fiscaux** intéressants. C'est l'opportunité de faire un investissement immobilier de qualité en bénéficiant d'une **réduction du prix d'acquisition**, d'une **détention simplifiée et optimisée** et de **stratégies de sorties adaptables** en fonction de vos besoins.



La nue-propriété est donc un investissement qui constitue une solution d'épargne optimisée :

- Réduction du prix d'acquisition (réduction de 30 % à 40 % à l'achat).
- Simplicité de détention (pas de gestion locative, pas de travaux, pas de fiscalité en France).
- Stratégies adaptables à la sortie : revente, habitation ou location du bien.

Les objectifs d'un investissement en nue-propriété :

- Se constituer un patrimoine à moindre coût
- Optimiser sa fiscalité
- Capitaliser/faire fructifier une somme d'argent disponible
- Planifier sa transmission avant le terme du démembrement

Au cours de sa vie :

Donation de la nue-propriété en bénéficiant d'un barème fiscal favorable pour un bien grevé d'un usufruit à durée fixe (art. 669 II CGI). Exemple : sur une valeur de la nue-propriété de 350 000 €, le paiement des droits porterait sur 270 000 €.

En cas de décès :

Transmission de son patrimoine en bénéficiant d'une assiette réduite (transmission de la seule nue-propriété).





Découvrez une exclusivité en nue-propriété Pierres by CRYSTAL

■ La plateforme Immobilier-Crédit dédiée du groupe Crystal

■ Un projet exceptionnel : Villa Clémence

La Villa Clémence située en plein cœur du 4^{ème} arrondissement de Lyon dans le quartier de la Croix-Rousse est une **réhabilitation de 3 bâtiments avec 82 logements** (une partie des logements seront destinés aux étudiants). Le programme tend à valoriser les qualités de l'ancien bâtiment tout en recyclant les matériaux.

■ Les atouts du quartier de la Croix-Rousse

- Foncier très prisé et rareté de l'offre, dans un quartier avec son identité village.
- À proximité des commerces, infrastructures scolaire, sportives et culturelles.
- De nombreuses commodités et une mobilité urbaine performante (métro C, bus C18).

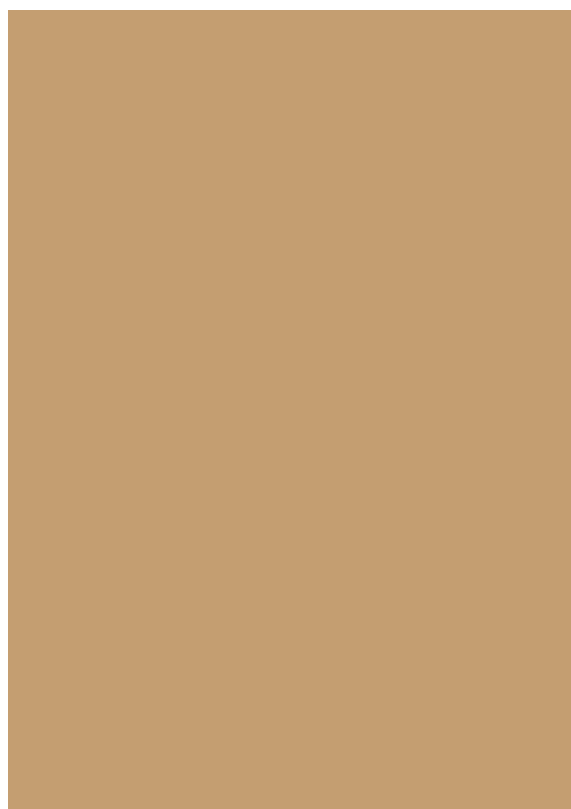
■ Informations clés du programme

- Prix nue-propriété moyen à partir de 126 000 €
- Durée d'usufruit : 18 ans
- Acquisition de la nue-propriété : 63 %
- Actabilité prévisionnelle : 2T2022
- Livraison prévisionnelle : 2T2024
- Usfruitier reconnu : BATIGERE

■ Vous souhaitez en savoir plus sur cette nouvelle opportunité patrimoniale, prenez contact avec votre conseiller.



Je prends contact





Découvrir nos autres Parlons

Ce document est proposé à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre ou recommandation d'achat ou de vente et n'a, à ce titre, aucune valeur contractuelle. Expert & Finance ne saurait être tenue responsable des propos ou informations reproduits dans le présent document, dont le contenu peut être modifié à tout moment sans préavis. Ces informations sont communiquées en fonction des dispositions fiscales ou sociales en vigueur à la date de publication et sont susceptibles d'évolution. Toute souscription doit se faire sur la base du document officiel en vigueur rattaché à chaque produit, disponible sur simple demande auprès de l'opérateur concerné. Principal actionnaire d'Expert & Finance : CRYSTAL. Directeur de la publication : Bruno NARCHAL (PDG) - Conception et Réalisation : Marie LATOUR, Cyrielle GENIS, Manon STUBBE, Jane HANNAH et Sandrine JULIEN.

Expert & Finance : Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 3 221 470 €.
RCS de Lyon 342 288 859 - APE 6619B
Siège social : Grand Hôtel-Dieu - 9, place Amédée Bonnet - CS 20266 - 69288 Lyon Cedex 02.
Tél + 33 4 37 24 52 00

Expert & Finance est inscrite au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance tenu par l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N°07 003 979 au titre des activités suivantes :

- Conseiller en Investissement Financier (CIF), adhérente à l'Association Nationale des Conseils financiers (ANACOFI- CIF) sous le n° E009069, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.
- Courtier en assurance (COA) et Mandataire en Opérations de Banque et Services de Paiement (MOBSP) , société placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 02.

Expert & Finance dispose également de la qualité d'Agent Immobilier, titulaire de la carte professionnelle immobilière pour l'activité de « Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce sans Maniement de Fonds Direct » N° CPI 6901 2016 000 004 685 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne.

Garantie financière à hauteur de 165 000 € souscrite auprès de Zurich Insurance PLC - 112 Avenue de Wagram - 75808 Paris Cedex 17.
Compte séquestre N° 30004 02890 00011046719 53 auprès de la BNP PARIBAS, 11/13 rue du départ - 75014 Paris.

Expert & Finance

Siège social - Grand Hôtel-Dieu
9, place Amédée Bonnet
CS 20266 - 69288 Lyon Cedex 02
Tél. +33 4 37 24 52 00
Fax +33 4 37 24 52 01



EXPERT & FINANCE